

BUDGET 2014-2015

Renforcer le soutien aux aînés, aux familles et aux personnes plus vulnérables

Québec, le 4 juin 2014 – À l’occasion de la présentation du budget du Québec 2014-2015, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a annoncé diverses mesures pour renforcer le soutien aux familles, aux aînés et aux personnes plus vulnérables.

Pour favoriser la vie active des aînés, le gouvernement créera un crédit d’impôt remboursable de 20 % des frais admissibles, jusqu’à 200 \$, pour les activités physiques, artistiques, culturelles et récréatives des aînés.

Par ailleurs, les besoins des aînés seront davantage considérés dans la réalisation de petits projets d’infrastructures ou d’aménagement urbain par le programme Municipalité amie des aînés. En effet, le gouvernement doublera le budget d’amélioration de ce programme. « Cette aide permettra de réaliser annuellement plus de 50 nouveaux projets d’aménagement urbain au profit des aînés », a précisé le ministre.

50 millions de dollars de plus pour le sport et l’activité physique

Le ministre a annoncé 50 millions de dollars de plus pour le Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique, alimenté à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Cet investissement permettra le financement de projets additionnels tels que des patinoires intérieures et extérieures, des piscines, des terrains de tennis, des terrains de soccer, des centres sportifs, des installations multisports et divers autres projets, dans toutes les régions du Québec.

Annulation de la hausse de 2 \$ du tarif des services de garde

« Le programme de places en service de garde constitue une pièce centrale de la politique familiale du Québec et l’un des facteurs ayant contribué à la reprise des naissances. Depuis sa mise en place, il a permis à des dizaines de milliers de femmes de réintégrer le marché du travail. Nous voulons poursuivre le développement de ce programme », a déclaré le ministre.

« J’annonce l’annulation de la hausse de 2 \$ du tarif journalier des services de garde prévue par le gouvernement précédent. Cette augmentation aurait nui aux familles les plus démunies. Le tarif sera indexé en fonction du taux de croissance des coûts du programme », a-t-il ajouté.

Ainsi, la contribution parentale augmentera à 7,30 \$ à compter du 1^{er} octobre 2014. Dès cette année, 6 300 places en services de garde seront créées, puis 4 000 places s'ajouteront au réseau au cours de chacune des années suivantes, jusqu'à ce qu'il soit complété.

Construction de 3 000 logements sociaux

Le ministre a noté que le loyer représente souvent la dépense la plus importante des ménages. Dans le cas des familles à faible revenu, le coût du logement réduit leur capacité à combler d'autres besoins de base. Il a confirmé l'appui apporté aux ménages en situation de précarité afin de répondre à leurs besoins de logement.

« Nous investirons 250 millions de dollars dans la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux, communautaires et abordables dans toutes les régions du Québec. J'annonce que sur ce total, 500 unités seront réservés aux personnes itinérantes. Les 2 500 autres logements sociaux seront attribués à la clientèle générale du programme, et notamment aux aînés et aux populations autochtones concernées », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Andrée-Lyne Hallé
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270
514 873-5363